

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DE CONSEILLER / CONSEILLÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (CADRE D'ORIENT) AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Mercredi 8 septembre 2021

JAPONAIS

Durée totale de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 2

Toute note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire

Barème de notation : composition en japonais 12 points ; traduction en français 8 points



COMPOSITION EN JAPONAIS

*Composition en japonais à partir d'une question, rédigée dans cette même langue, liée à l'actualité
(800 à 1000 caractères avec une tolérance de plus ou moins 10%)*

SUJET :

日本の外国人受け入れについて、どのような問題が議論されているか明らかにした上で、今後の解決策について論じなさい。